

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 29 du mois de SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY-EN-VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur René PANNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 24/09/2020

Présents : Jérôme GUERIN, Georges VIALLO, Jacques BEAUGRAND, Nadège BESLON, Franck DELORME, Flore QUILLET-JACQUOT, Roseline URIE, Robert VISBECQ et Delphine ZECCA formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Jacky MAGNAN, a donné pouvoir à Georges VIALLO

A été désigné Secrétaire de séance : Jacques BEAUGRAND

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2020

Le procès-verbal de séance du 30 juin 2020 est approuvé à la majorité.

DELIBERATION N° 2020/25 : Budget COMMUNE : Décision Modificative n° 1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'augmenter les crédits au 1641 'Emprunts en euros' pour un montant de 54.91 € afin de procéder au mandatement de l'échéance annuelle de l'emprunt n° 0963759 contracté en 2017 par la commune et d'augmenter les crédits au 622 'Rémun. Interm. et honoraires' pour effectuer le règlement des frais de notaires dus par la commune dans le cadre de l'achat des terrains aux Consorts ESTIVAL.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

PRENDRE ACTE et APPROUVE la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2020 de la Commune.

DELIBERATION N° 2020/26 : Versement des indemnités de fonctions aux Adjoints

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la remarque du représentant de l'Etat du Val d'Oise en date du 30 juillet 2020 valant recours gracieux et demandant le retrait de la délibération n°2020/06 'Versement des indemnités de fonctions aux Adjoints' du 9 juin 2020 pour ne pas y avoir annexée le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal. Aussi, il précise qu'il est donc nécessaire de procéder à un nouveau vote des indemnités de fonctions des élus et de joindre à la délibération le tableau demandé.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE, avec effet au 26 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire, au taux de 9 % de l'indice brut terminal 1027 (taux maximal de référence en % de l'indice brut terminal de la fonction publique applicable aux communes de moins de 500 habitants fixé à 9,9 %).

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2020/26

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal

Fonctions	Noms, Prénoms	Taux appliqués	Majorations éventuelles	Montants mensuels bruts (en euros)
1 ^{er} Adjoint	GUERIN Jérôme	9 %		350.05
2 ^{ème} Adjoint	VIALLO Georges	9 %		350.05

DELIBERATION N° 2020/27 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération en date du 16 juillet 2020, le Conseil Communautaire de la CCVC a procédé à l'adoption des nouveaux statuts relatifs aux transferts de compétence en matière d'assainissement et de ruissellement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Vexin Centre à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION N° 2020/28 : Procès-Verbal contradictoire de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement

Monsieur le Maire précise que CONSIDERANT la mise à disposition de plein droit, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement, et qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition des biens meubles et immeubles, en matière d'assainissement, de la commune de Cléry en Vexin au SIARP, par l'intermédiaire de la CCVC, en précisant leur consistance, leur situation juridique, leur état général, ainsi que le rôle et la responsabilité de chacune des parties.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE les termes du PV de mise à disposition des biens,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document qui prendra effet le 29 septembre 2020 et en tant que de besoin d'EFFECTUER toutes les écritures comptables nécessaires à cet effet.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la prise de décisions en vertu des délégations au Maire pour la totalité des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du CGCT.

- Décision n° 06/2020 : Passation d'une intervention de nettoyage des vitreries intérieures et extérieures, portes vitrées, cloisons vitrées et vélux de l'Ecole de la Fontaine et de la Mairie signée par la commune, représentée par son Maire, René PANNIER et l'entreprise MT Nettoyage. La dépense estimative s'élève à 573.60 € TTC.
- Décision n° 07/2020 : Passation d'une intervention de marquage au sol du terrain de basket et des jeux 'Marelle de 1 à 9 avec ciel et terre' et Escargot de 1 à 18' dans la cour de l'Ecole de la Fontaine signée par la commune, représentée par son Maire, René PANNIER et l'entreprise AXE SIGNA. La dépense estimative s'élève à 1296.00 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Porte d'entrée de l'Ecole de la Fontaine :

La subvention au titre de la DETR 2020 a été accordée à hauteur de 60 % du montant HT de la dépense. La porte est ainsi commandée et devrait être livrée d'ici 6 à 8 semaines.

Poubelles restant à demeure sur la voie publique :

Un courrier nominatif à destination des habitants laissant à demeure leurs poubelles devant les habitations sera envoyé prochainement par Monsieur le Maire afin de rappeler à chacun qu'une poubelle dans la rue ne valorise pas l'image du village et qu'ils sont tenus de les rentrer dans leur propriété. Si ce désagrément perdure, des mesures plus strictes seront prises.

COMPTE-RENDU DE SEANCE pour affichage

Trésorerie de Marines :

A compter du 1^{er} septembre 2020, les missions de la Trésorerie de Marines sont reprises par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Magny-en-Vexin nouvellement créé.

La structure de rattachement « Finances Publiques » pour la collectivité et les administrés devient donc le SGC de Magny situé 13, rue de Beauvais 95420 Magny-en-Vexin.

Plaques des anciens combattants au cimetière communal :

Une restauration des plaques d'hommage des anciens combattants est à l'étude.

Mare du Village :

Les berges vont devoir être réaménagées.

Vol de fleurs et d'eau au cimetière communal :

Fréquemment des fleurs et de l'eau sont dérobés au cimetière. Dans le prochain bulletin municipal, un article sera rédigé rappelant que ces actes peuvent être punis par la Loi et que par respect pour les défunts et les familles, le vol de fleurs est inacceptable.

Les commissions communales 'Travaux-Appel d'offres', 'Enfance-Jeunesse-Affaires scolaires, et 'Affaires sociales-Solidarité-Séniors' se réuniront prochainement.

La cérémonie du 11 novembre est maintenue.


1^{er} Conseil d'école : réunion le lundi 2 novembre 2020 à l'école de Cléry.

Remerciements :

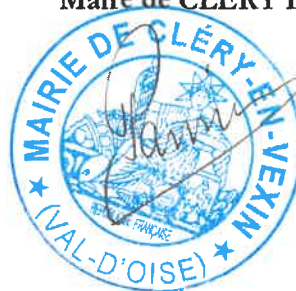
- pour la réception et le montage du cabanon dans la cour de l'école à Messieurs Viallon, Visbecq et Magnan.
- pour la désinfection par nébulisation de l'école, de la mairie et de la salle du Préau à Messieurs Guérin et Delorme.
- pour le remplacement de la serrure 3 points du logement 4 rue de la Fontaine d'Ascot à Messieurs Viallon et Visbecq.

La séance est levée à 22h00.

Jacques BEAUGRAND
Secrétaire de Séance



René PANNIER
Maire de CLÉRY EN VEXIN



Affiché le : - 6 OCT. 2020